

Clef d'appartement en nue propriété

Par truong minh tan

Ma mère sous tutelle , usufruitière de l'appartement que j'ai en nu-propriété a t-elle le droit de m'empêcher d'avoir la clef quand il est non occupé locativement ?

J'en ai besoin pour le surveiller contre des intrus , la plomberie est défailante et il reste dedans mes affaires à moi.

Ma mère est actuellement dans un maison de retraite où malade , elle y reste jusqu'à la fin de ses jours .(89 ans) . Un juge de tutelle veut même me retirer mon nom de la boîte aux lettres où je suis toujours le nu-propriétaire , héritier réservataire .

En plus la personne "digne de confiance" de ma mère veut être sa tutrice alors qu'elle ment même par écrit au juge

[i][b]Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...[/b][i]

Par youris

bonjour,

n'étant que nu-propriétaire, vous n'avez pas à posséder la clé de cet appartement, ni à pénétrer, il appartient au nu-propriétaire de le surveiller contre les intrus.

vous n'avez pas à avoir votre nom sur la boîte à lettre.

votre situation est comparable à celle d'un bailleur, qui n'a pas le droit de pénétrer dans l'appartement loué, ni avoir son nom sur la BAL.

salutations